

Conditions générales de vente par terminal de paiement électronique du service de recharge de YAWAY

Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente par TPE** ») s'appliquent aux prestations de recharge fournies par la société Kallista BDR S.A.S. (« **Kallista** »), inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 840 491 314 et ayant son siège social au 18-20 rue de Treilhard – 75008 Paris ou par toute société contrôlée par Kallista au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce lorsque ces prestations sont directement payées sur la borne de recharge (la « **Borne de Recharge** ») par l'utilisateur au moyen d'une carte bancaire (la « **Carte Bancaire** » ou « **CB** ») à partir du terminal paiement électronique (le « **Terminal de Paiement Electronique** » ou « **TPE** ») présent sur la Borne de Recharge.

La marque YAWAY (www.yaway-recharge.eu) est utilisée par la société Kallista (ci-après « **YAWAY** ») pour la fourniture de services de recharge pour véhicules électriques (ci-après « **Véhicules Electriques** ») sur les stations de recharge dont elle est propriétaire ou pour lesquelles elle assure la gestion et l'exploitation (les « **Stations de Recharge YAWAY** »).

Le service de recharge proposé sur les Stations de Recharge YAWAY inclut le stationnement du Véhicule Electrique pendant la recharge, la prestation de recharge de la batterie du Véhicule Electrique à chaque point de charge de la borne de recharge (le « **Point de Charge** ») et la facturation et la gestion des paiements (le « **Service de Recharge** »). Les conditions d'utilisation du Service de Recharge sont définies dans un document distinct (ci-après les « **Conditions Générales d'Utilisation YAWAY** »), accepté par l'utilisateur lors de l'initiation du Service de Recharge.

Champ d'application des Conditions Générales de Vente par TPE

Les Conditions Générales de Vente par TPE sont applicables aux utilisateurs des Stations de Recharge YAWAY lors de l'exécution du Service de Recharge payé directement sur la Borne de Recharge au moyen d'une CB à partir du TPE présent sur la Borne de Recharge (les « **Utilisateurs TPE** »).

Les Conditions Générales de Vente par TPE ne sont pas applicables :

- Aux utilisateurs réglant le Service de Recharge via l'application YAWAY (l'« **Application** ») : lorsqu'ils ont un compte client après s'être enregistrés sur la plateforme de Yaway (les « **Clients YAWAY** ») ;
- Aux utilisateurs payant le Service de Recharge via un moyen d'identification et de paiement (badges RFID, application web...) géré par un opérateur de mobilité tiers (les « **Utilisateurs Tiers** »).
- Aux services annexes offerts sur le site des Bornes de Recharge par des prestataires hébergés (distributeurs automatiques, toilettes et point d'eau, le cas échéant).

Acceptation des conditions générales de vente par TPE

Les Conditions Générales de Vente par TPE sont mises à disposition des Utilisateurs TPE :

- sur les Stations de Recharge YAWAY via un lien QR Code,
- sur le site internet de YAWAY (www.yaway-recharge.eu), qui conserve l'historique des différentes versions avec mention de leur période de validité de sorte que tout Utilisateur à l'Acte puisse à tout

moment disposer de la version des Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la prestation de service,

- sur simple demande à l'adresse : hello@yaway-recharge.eu

L'initiation du Service de Recharge au moyen d'une CB par l'Utilisateur à l'Acte vaut acceptation des Conditions Générales de Vente par TPE.

Modification des conditions générales de Vente par TPE

Les Conditions Générales de Vente par TPE applicables sont celles en vigueur à la date de la conclusion du contrat, le contrat étant réputé conclu à la date d'initiation du Service de Recharge et se terminer à la date et l'heure de départ de la Station de Recharge YAWAY.

YAWAY se réserve la faculté de modifier les Conditions Générales de Vente par TPE à tout moment sous réserve de mettre à jour l'affichage disponible sur les Stations de Recharge YAWAY et les versions disponibles électroniquement. L'historique des versions est conservé sur le site internet YAWAY et demeure accessible.

Traitement des données personnelles

La société Worldline Financial Services (Europe) S.A. (« **Worldline** ») est le prestataire en charge du traitement de la transaction bancaire pour les TPE installés sur les Stations de Recharge YAWAY.

A ce titre, Worldline est responsable de traitement des données personnelles des Utilisateurs TPE au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **Règlement Général sur la Protection des Données** » ou « **RGPD** »).

Dans le cadre du traitement de la transaction bancaire, Worldline traite les données suivantes :

- Informations de carte de paiement (PAN/numéro de carte - généralement uniquement chiffrées/tokenisées)
- Date d'expiration de la carte
- Détails de la transaction (montant, date, heure, identifiant du terminal)
- Dans certains cas, le nom du porteur de carte.

La politique de confidentialité de Worldline est disponible sur le site Internet de Worldline : <https://support.worldline.com/fr-fr/home>.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition et limitation), directement auprès de Wordline, à l'adresse suivante : dpo-worldline-france@worldline.com.

Kallista ne collecte aucune donnée personnelle des Utilisateurs TPE dans le cadre du Service de recharge et ne peut en aucun cas être considéré comme responsable de traitement ou sous-traitant au sens du RGPD.

Responsabilité de KALLISTA

Kallista ne pourra en aucun cas être tenu responsable vis-à-vis du Client à l'Acte en cas d'indisponibilité du paiement par CB sur la Borne de Recharge.

Règlement des litiges

Les Conditions Générales de Vente par TPE sont régies par le droit français.

En cas de contestation ou de litige de quelque nature ce soit, l'Utilisateur à l'Acte s'adressera au service client de Kallista, afin de tenter une résolution à l'amiable, dont l'adresse est la suivante : Kallista BDR SAS, 18-20 rue Treilhard, 75008 Paris – France.

Dans le cas où le différend avec Kallista n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante ou si le litige n'a pas été résolu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation, l'Utilisateur à l'Acte dispose d'un nouveau délai de dix mois pour saisir directement et gratuitement le CM2C sur le site <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>, ou par mail (cm2c@cm2c.net) ou par courrier à l'adresse suivante : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 Paris.

En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit qui n'aurait pas été résolu à l'amiable par les parties, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris seront compétents. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Date de la dernière mise à jour

La dernière mise à jour des Conditions Générales de Vente par TPE date du 15/07/2025.